



**DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE AU
PROJET DE DECLASSEMENT DE LA VOIE
COMMUNALE N°215**

Mis à disposition du public

**Du lundi 8 juin 2026 à 9H00
au
vendredi 26 juin 2026 à 16H30**

**MAIRIE DE SAINTE FLORENCE
25 rue Gaston Chaissac
85140 SAINTE FLORENCE**

Vu, le Commissaire Enquêteur

Dossier de 21 pages relié

SOMMAIRE

Délibération du Conseil Municipal

Arrêtés Municipaux

Notice explicative

Plan de situation

Extrait cadastral

Photos du site

Publicité

- **Avis d'enquête publique**
- **Site internet**
- **Application Intramuros**
- **Page Facebook**
- **Affichage au sein de la commune et sur le site concerné**
- **Courrier d'information à la commune voisine**

Courrier du demandeur

Vu, le Commissaire Enquêteur

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2026-03-29
LANCANT L'ENQUETE PUBLIQUE POUR LE DECLASSEMENT
DE LA VOIE COMMUNALE N°215

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : OBS-218502128-20260330-2026_03_29-DE



EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 MARS 2026

Le trente mars deux mille vingt six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-quatre mars, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de SAINT-FLORENCE, sous la présidence de Madame GREAU Christelle, Maire

Etaient présents : MM. GREAU Christelle, PELLE Jérôme, DUCEPT Sophie, RIGAUDEAU Joël, MATSERAKA Fanny, BROUSSEAU Loïc, HUVELIN Christian, ROMAIN Coralie, MARTIN Aurélie, BOSSARD Anaïs, MASSON Véronique, IAUNET Nicolas, CHATANGNER Damien, SIONNEAU Maxime, DEVEAU Marjorie.

Avait remis procuration :

Excusé :

Secrétaire de séance : Monsieur PELLE Jérôme

Assistait également : Madame SEILLER Perrine, Secrétaire Générale de Mairie

Nombre de Conseillers Municipaux :

- En exercice 15
- Présents 15
- Voixants 15

2026-03-29 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – ENQUETE PUBLIQUE POUR DECLASSEMENT D'UNE VOIE COMMUNALE

Madame le Maire informe l'assemblée que la société PIVETEAU BOIS a confirmé son intérêt pour acquérir les parcelles cadastrées ZC 77 et ZC 78, classées en Voie Communale n°215. En effet, dans le cadre d'un projet de modification d'aménagement de la route de Châtel, l'acquisition du chemin rural permettrait :

- d'intégrer des anciens terrains Daviet dans le site ;
- de clôturer le site (obligation DREAL)
- de sécuriser l'accès via la RD 160
- d'agrandir les bureaux actuels

Madame le Maire précise que la société PIVETEAU BOIS est propriétaires de l'ensemble des terrains jouxtant cette voirie.

VU le décret n°76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'affectation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux, et notamment son article 3 ;

VU le Code de la voirie routière ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant les motivations de la société PIVETEAU BOIS pour acquérir ces parcelles

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS :

- DECIDE la réalisation d'une enquête publique pour le déclassement la Voie Communale n°215. Les frais liés à l'enquête seront remboursés à la commune par les futurs acquéreurs
- DECIDE d'autoriser Madame le Maire à réaliser les démarches pour la réalisation de l'enquête publique (nomination du commissaire enquêteur, dates, permanences, ...)
- DECIDE d'autoriser Madame le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

Fait et délibéré à Sainte-Florence.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Madame GREAU Christelle
Maire



Fait et délibéré à SAINT-FLORENCE, ce jour, mois et an susdits.
Et ont les Membres présents à la séance, signé au registre
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Vu, le Commissaire Enquêteur

ARRETES MUNICIPAUX 2026-056 ET 2026-057
PORTANT NOMINATION D'UN COMMISSAIRE ENQUETEUR
ET
OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE

ARRÊTÉ N° 2026-056

**PORTANT DESIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR DANS LE CADRE DE L'ENQUETE
PUBLIQUE RELATIVE AU DECLASSEMENT DE LA VOIE COMMUNALE N°215**

Madame le Maire de SAINTE FLORENCE,

VU le Code général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L.131-4 et L.141-2 à L.141-6 ; R.131-3 à R.131-8 et R.141-4 à R.141-10 du Code de la Voirie Routière,

VU les articles L.134-1 à L.134-2 ; R.134-3 à R.134-32 du Code des Relations entre le Public et l'Administration,

VU la délibération n°2026-03-29 en date du 30 mars 2026 prescrivant une enquête publique pour le déclassement de la voie communale n°215,

VU la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur pour l'année 2026,

ARRÊTE

ARTICLE 1 – Monsieur Gérard ALLAIN, ingénieur en chef territorial en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 – La présente décision sera notifiée au commissaire enquêteur.

Fait à SAINTE FLORENCE, le 9 avril 2026

Madame GREAU Christelle
Maire de SAINTE FLORENCE



Vu, le Commissaire Enquêteur

ARRÊTÉ N° 2026-057
PRESCRIVANT L'OUVERTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE
RELATIVE AU DECLASSEMENT DE LA VOIE COMMUNALE N°215

Madame le Maire de SAINTE FLORENCE,

VU le Code général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L.131-4 et L.141-2 à L.141-6 ; R.131-3 à R.131-8 et R.141-4 à R.141-10 du Code de la Voirie Routière,

VU les articles L.134-1 à L.134-2 ; R.134-3 à R.134-32 du Code des Relations entre le Public et l'Administration,

VU la délibération n°2026-03-29 en date du 30 mars 2026 prescrivant une enquête publique pour le déclassement de la voie communale n°215,

VU les pièces du dossier soumis à l'enquête,

VU l'arrêté en date du 9 avril 2026 nommant Monsieur Gérard ALLAIN, commissaire enquêteur,

ARRÊTE

ARTICLE 1 – Le projet relatif au déclassement du domaine public de la voie communale n°215 est soumis à enquête publique destinée à recueillir les observations du public sur une durée de 19 jours, du 8 au 26 juin 2026 inclus.

ARTICLE 2 – Monsieur Gérard ALLAIN, ingénieur en chef territorial en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à cette enquête publique.

ARTICLE 3 – Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la Mairie de Sainte Florence pendant 19 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, du 8 au 26 juin 2026.

Horaires d'ouverture de la mairie au public :

Lundi-mercredi-vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Mardi et jeudi de 9h à 12h

Le dossier d'enquête publique est également disponible durant l'enquête publique sur le site internet de la Commune à l'adresse suivante : <https://www.sainteflorence.fr/>

Chacun pourra prendre connaissance du projet de déclassement du domaine public communal soumis à enquête publique et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la Mairie de Sainte Florence ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquetepublique@sainteflorence.fr

ARTICLE 4 – Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public pour recevoir les observations écrites et orales, à la Mairie le vendredi 26 juin 2026 de 14h30 à 16h30.

ARTICLE 5 – Le présent arrêté sera affiché sur le panneau d'affichage de la mairie de Sainte Florence. Il sera disponible sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <https://www.sainteflorence.fr/>. Un certificat de l'autorité municipale constatant l'accomplissement de ces formalités sera annexé au rapport du commissaire enquêteur.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sera affiché notamment à la Mairie et aux entrées et sorties de la voie communale concernée. Il sera publié par tout autre procédé et usage dans la commune de Sainte Florence.

Vu, le Commissaire Enquêteur

ARTICLE 6 – A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur disposera d'un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête publique pour transmettre au maire le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

ARTICLE 7 – Un mois après la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Sainte Florence pendant une durée d'un an, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Sainte Florence. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues par la Loi n°78-753 du 17 juillet 1978 modifiée.

ARTICLE 8 – Le Conseil Municipal de Sainte Florence délibérera sur ce projet après la clôture de l'enquête publique.

ARTICLE 9 – Le présent arrêté municipal sera adressé à :

- Monsieur le Préfet de la Vendée ;
- Monsieur le Commissaire Enquêteur

Fait à SAINT FLORENCE, le 9 avril 2026

Madame GREAU Christelle
Maire de SAINT FLORENCE



Vu, le Commissaire Enquêteur

NOTICE EXPLICATIVE

Dans le présent dossier, la commune de SAINTE FLORENCE soumet à enquête publique le déclassement de la voie communale n°215, cadastrée section ZC 77 et ZC 78, reliant la RD 160 et la voie limitrophe avec la commune de l'Oie, dont la surface approximative est de 5 210 m², suite à la demande de l'entreprise PIVETEAU.

Cette acquisition permettrait à l'entreprise PIVETEAU de déposer un projet de modification d'aménagement concernant :

- L'intégration d'anciens terrains « Daviet » dans le site
- La clôture du site en application d'une obligation formulée par la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) et les assureurs
- La sécurisation vis-à-vis de l'accès à la RD 160
- L'agrandissement des bureaux actuels

Cette cession se ferait à titre onéreux et l'acquéreur prendra à sa charge les frais d'arpentage, les frais notariés et les frais liés à l'enquête publique.

Le déclassement d'un bien communal a pour effet de le faire sortir du domaine public communal pour le faire entrer dans le domaine privé communal, ce qui permet à la Commune de l'aliéner. Cette procédure de déclassement relève de la compétence du Conseil municipal et doit faire l'objet d'une délibération du Conseil municipal à l'issue de l'avis du commissaire enquêteur.

L'enquête publique, comme définie à l'article L.134-2 du Code des relations entre le public et l'administration, « a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration d'une décision administrative compétente avant la prise de décision ».

L'enquête publique est donc préalable à la prise de décision de l'administration.

Dans cet objectif et par délibération du Conseil municipal n°2026-03-29 du 30 mars 2026, il a été décidé du lancement d'une procédure d'enquête publique pour le déclassement du domaine public communal de cette voie communale.

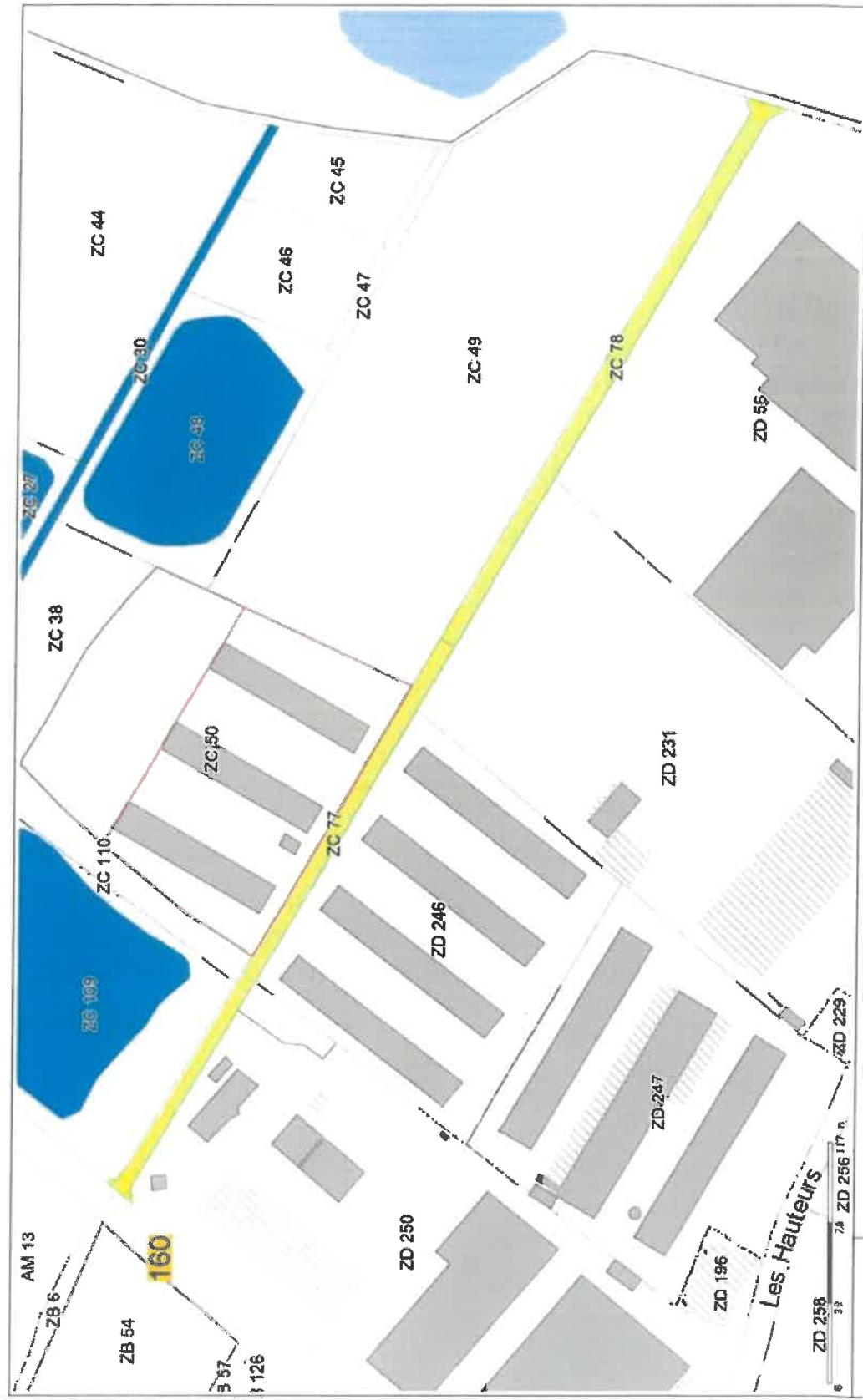
Vu, le Commissaire Enquêteur

PLAN DE SITUATION



Vu, le Commissaire Enquêteur

EXTRAIT CADASTRAL



[Signature]
Vu, le Commissaire Enquêteur

PHOTOS DU SITE



VC 215 depuis limite communale



VC 215 depuis RD 160



VC 215 vue vers limite communale



VC 215 vue vers RD 160

Vu, le Commissaire Enquêteur

PUBLICITE ET INFORMATION



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DÉCLASSEMENT D'UNE VOIE COMMUNALE N°215 SUR LA COMMUNE DE SAINTE FLORENCE

Par arrêté n°2026-057 du 3 avril 2026, Madame le Maire de SAINTE FLORENCE a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le déclassement de la voie communale n°215.

L'enquête se déroulera à la Mairie de SAINTE FLORENCE du 8 au 26 juin 2026 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture pour une durée de 19 jours consécutifs. Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut prendre connaissance de ce dossier et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de SAINTE FLORENCE aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Monsieur Gérard ALLAIN, Ingénieur en chef territorial en retraite, a été désigné par le Maire comme commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur recevra en personne les observations écrites ou orales du public en mairie de Sainte Florence :

- Le vendredi 26 juin 2026 de 14 heures 30 à 16 heures 30

Les observations peuvent également être adressées par écrit à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de Sainte Florence, siège de l'enquête, 25 rue Gaston Chaissac – 85140 SAINTE FLORENCE ou par courriel à l'attention expresse du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : enquetepublique@sainteflorence.fr (préciser dans l'objet : *Enquête publique déclassement voie communale*)

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Madame Christelle GREAU, Maire de la commune de SAINTE FLORENCE.

A l'expiration du délai de l'enquête le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au maire de la commune de Sainte Florence le dossier avec son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées.

Le public pourra consulter le rapport à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture

Le Maire
Christelle GREAU



Vu, le Commissaire Enquêteur

11/81



ACCUEIL > ACTUALITÉS > **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE : PROJET DE D...**



1 / 1

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE : PROJET DE DÉCLASSEMENT DE LA VC 215

URBANISME

Publié le mercredi 20 mai 2026 - Sainte-Florence

La commune de SAINTE FLORENCE soumet à enquête publique le déclassement de la voie communale n°215 reliant la RD 160 et la voie limitrophe avec la commune de l'OIE, dont la surface approximative est de 5 210 m², suite à la demande de l'entreprise PIVETEAU.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Sainte Florence du lundi 8 juin au vendredi 26 juin 2026.

Monsieur Gérard ALLAIN, désigné Commissaire Enquêteur sur la liste d'aptitude établie par Monsieur le Préfet de la Vendée au titre de l'année 2026, a été nommé par Madame le Maire.

Celui-ci se tiendra à disposition du public pour recevoir les observations écrites et orales le vendredi 26 juin 2026 de 14h30 à 16h30, à la mairie de Sainte Florence, 25 rue Gaston Chaissac.

Pendant la durée de l'enquête, vous pourrez consulter le dossier du projet de déclassement et consigner vos observations sur le registre ouvert à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Vu, le Commissaire Enquêteur

12/21

10:49   

 **Sainte-Florence**
Pays-de-Saint-Fulgent-les-Essarts 

Mes actualités

Tous Commune Mon territoire

 **Avis d'enquête publique : projet de déclassement de la VC 215**
Publié le mercredi 20 mai
URBANISME - Sainte-Florence

 **Info ENEDIS**
Publié le mercredi 13 mai
Sainte-Florence

 **Sycléa - Services indisponibles ce mercredi 13/05/26 et vendr...**
Publié le mercredi 13 mai
Sainte-Florence

 **La fibre : les 10 choses à savoir pour un raccordement réussi !**
Publié le mardi 12 mai
La fibre en Vendée

 Services  Journal  Agenda  Découvrir  Commerces

||| ○ < 人

Vu, le Commissaire Enquêteur

11:14 [📷] [👤] [🔒] 5G 86

< Actus L'Oie - Sainte Florenc... 🔍 ...

All Photos Reels Plus ▾



👍 65 ➦ 4 ⓘ

 **Actus L'Oie - Sainte Florence 85** ...

3 m · 🌐



sainteflorence.fr

Avis d'enquête publique : projet de déclassement de la VC 215

👍 🗨 ➦

Vu, le Commissaire Enquêteur

PANNEAU D’AFFICHAGE MAIRIE



Vu, le Commissaire Enquêteur

AFFICHAGE SUR LE TERRAIN

Vue depuis RD 160



Vue depuis limite communale



Vu, le Commissaire Enquêteur

COURRIER D'INFORMATION A LA COMMUNE DE L'OIE – adressé le 9 avril 2026

Courrier n°2026-18

Objet : Mise à l'enquête publique d'un projet de déclassement d'une voie communale

Monsieur le Maire,

Par arrêté municipal en date du 9 avril 2026, la commune de Sainte-Florence soumet aux formalités d'enquête publique le projet de déclassement de la voie communale n°215 du domaine public communal, limitrophe de la commune de L'Oie.

Au terme de l'enquête publique et après la prise de connaissance du rapport, conclusions motivées et avis du commissaire enquêteur, le conseil municipal de Sainte-Florence délibérera sur le projet de déclassement de la voie communale, et de leur rétrocession.

En tant que riverain de proximité de cette emprise, je vous adresse ce courrier afin de vous informer du déroulement de l'enquête publique de déclassement de celle-ci.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Sainte-Florence du lundi 8 juin au vendredi 26 juin 2026. Monsieur Gérard ALLAIN, désigné Commissaire Enquêteur sur la liste d'aptitude établie par Monsieur le Préfet de la Vendée au titre de l'année 2026, a été nommé par Madame le Maire de Sainte-Florence. Celui-ci se tiendra à disposition du public pour recevoir les observations écrites et orales le vendredi 26 juin 2026 de 14h30 à 16h30, à la mairie de Sainte-Florence.

Pendant la durée de l'enquête, vous pourrez consulter le dossier du projet de déclassement et consigner vos observations sur le registre ouvert à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Sainte-Florence. Vos observations pourront


Vu, le Commissaire Enquêteur

être adressées par écrit avant la clôture de l'enquête, à Monsieur le Commissaire Enquêteur « enquête publique sur le projet de déclassement de la voie communale n°215 – pour le Commissaire Enquêteur – Mairie de Sainte Florence – 25 rue Gaston Chaissac, 85140 SAINTE FLORENCE ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquetepublique@sainteflorence.fr.

A l'issue de l'enquête, le Commissaire Enquêteur rendra son rapport et ses conclusions. Il pourra en être pris connaissance auprès de la commune de Sainte-Florence et ce, pendant une durée d'un an.

Vous souhaitant bonne réception de ces informations,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sincères salutations.

Madame GREAU Christelle
Maire de Sainte Florence



Vu, le Commissaire Enquêteur

COURRIER DU DEMANDEUR



MAIRIE
6, rue Gaston Chaissac
85 140 SAINTE FLORENCE

Essarts en Bocage, le 16/02/2026

Objet :

Projet de cession de la voirie communale 215
cadastrée 212 ZC 77 et 212 ZC 78

Madame la Maire,

Suite à nos démarches et échanges, nous vous confirmons notre intérêt pour l'acquisition des terrains mentionnés en objet de la présence :

- Voie communale 215
 - o Cadastree 212 ZC 77 et 212 ZC 78

Nous vous remercions de revenir vers nous pour nous communiquer les conditions de cession.

Dans cette attente, nous vous prions d'agr er, Madame la Maire, nos sinceres salutations.

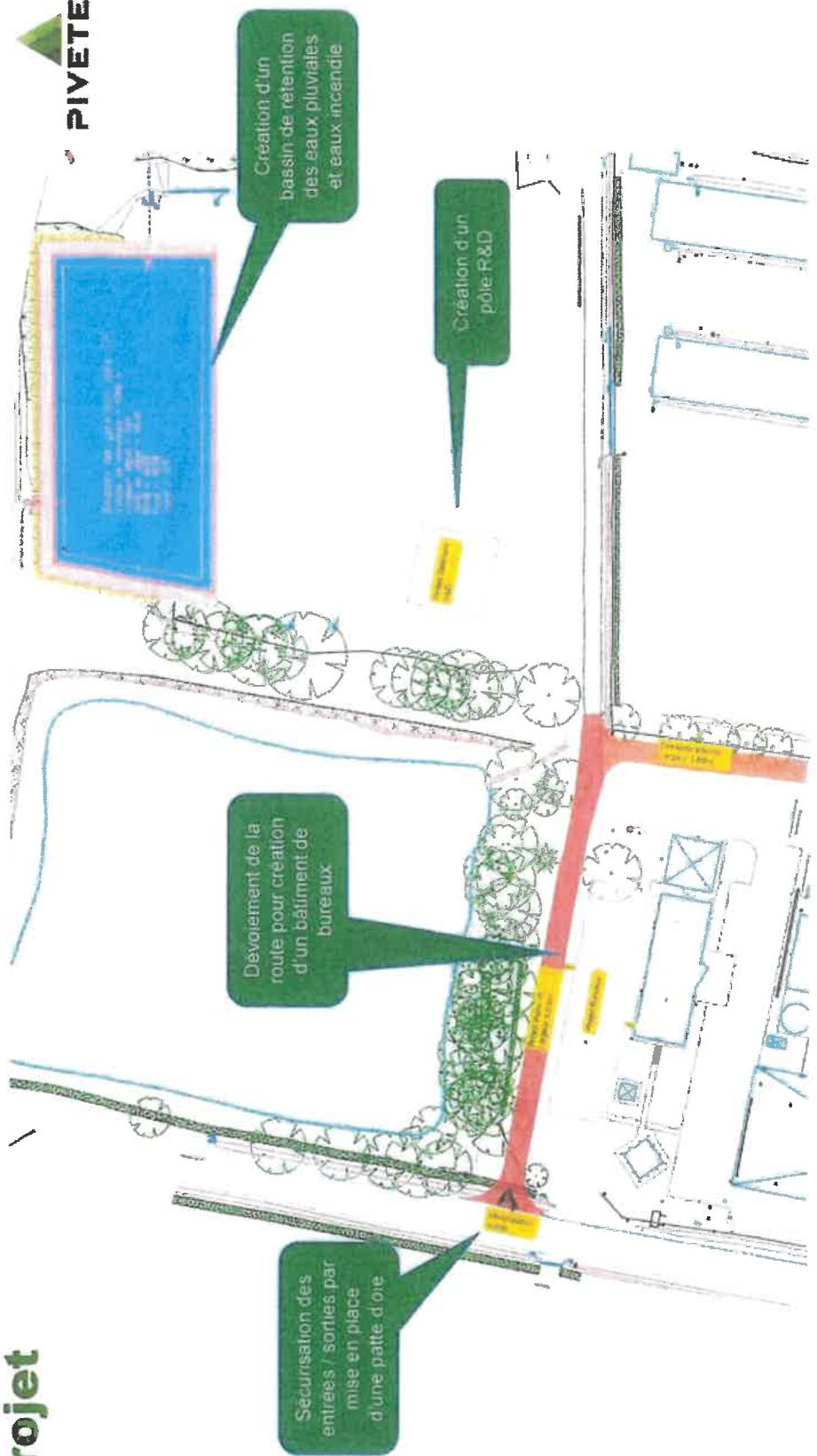
Jean PIVETEAU
Pr sident

Vu, le Commissaire Enqu teur

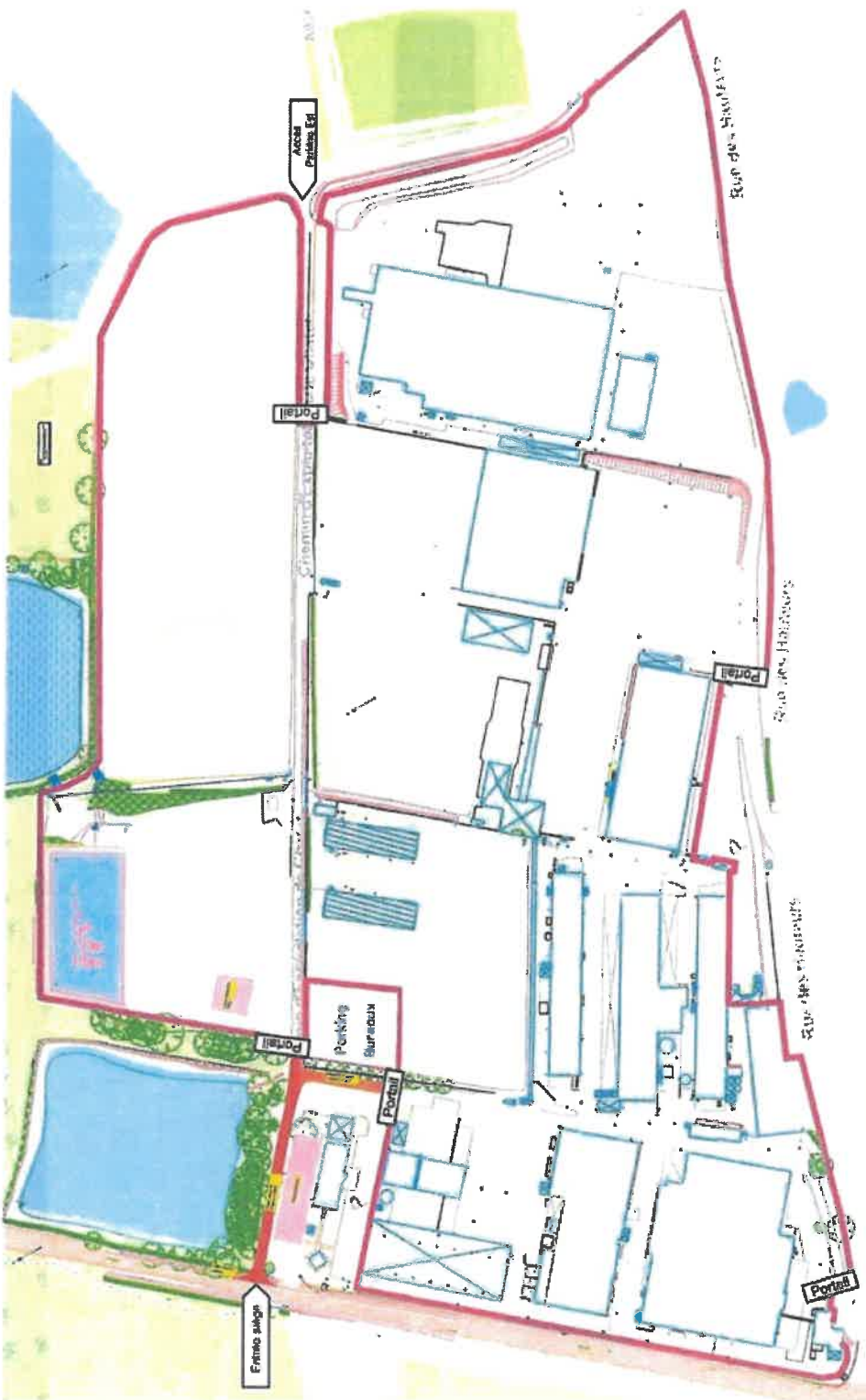
19/21

Projet

PIVÉTEAU



Vu, le Commissaire Enquêteur



Vu, le Commissaire Enquêteur